



Ville de Pontivy

**Commission mixte Culture, patrimoine, tourisme, animation et
Aménagement urbain, travaux et voirie**

Compte-rendu de la réunion du 3 février 2015

C30 -2015-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

Pour la commission Culture, Patrimoine, Tourisme, Animation :

Mme Laurence KERSUZAN, adjointe
Mme Madeleine JOUANDET, conseillère municipale
M. Philippe AMOURETTE, conseiller municipal
Georges Yves GUILLOT, conseiller municipal
Jean Pierre DUPONT, conseiller municipal

Pour la commission Aménagement Urbain, Travaux et Voirie :

Mme Alexandra LE NY , adjointe
Mme Emmanuelle LE BRIGAND, conseillère municipale
M. Yvon PÉRESSE, conseiller municipal
M. Eddy RENAULT, conseiller municipal
M. Loïc BURBAN, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE

Madame Marie Madeleine DORE LUCAS, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M Robert BOTEREL, directeur adjoint des services techniques
M. Xavier LE GAL, responsable du service bâtiment
Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Château des Rohan – choix du projet de reconstruction de la courtine sud, maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration

Objet de la réunion : présentation du diagnostic et du projet de restauration de la courtine sud du château

Annexe 1: synthèse du diagnostic sanitaire et structurel du château.

Projet de délibération :

Choix de l'option de reconstruction de la courtine sud

Présentation :

A la suite de l'effondrement de la courtine sud du château le 7 février 2014, une mission diagnostic et de maîtrise d'œuvre a été confiée à Mme Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des Monuments Historiques (ACMH)

Après la campagne de sondages géotechniques menée en septembre 2014 sous contrôle archéologique, une réunion s'est tenue avec les différents acteurs concernés par le projet le 7 janvier 2015 en mairie, en présence de M. le Sous-Préfet et de Mme la Maire. Le diagnostic complet de la maîtrise d'œuvre a été remis à cette occasion et une synthèse en a été faite, présentée à l'occasion de la commission mixte de ce jour.

Ces documents sont à la disposition des conseillers municipaux, aux services techniques.

Les grandes lignes de cette présentation s'appuyaient sur les points suivants :

- Rappels historiques sur l'ouvrage,
- Présentation architecturale,
- Diagnostics sanitaire et structurel,
- Projet de reconstruction, intégrant :
 - Les mesures de surveillance et de sécurité complémentaires
 - Interventions d'urgence
 - Projet optionnel d'aménagement

- L'estimation financière, basée sur 3 options :
 - Option A : reconstruction de la courtine à l'identique, avec un mur poids trapézoïdal, avec deux sous options : pleine hauteur ou ménageant un vide en partie haute.
 - Option B1 : reconstruction par un mur béton doublé d'un parement pierre, pleine hauteur.
 - Option B2 : idem B1 mais avec un vide en partie haute permettant de créer une grande salle dans l'épaisseur du corps de la courtine et au même niveau que la cour intérieure.

Les détails et montants figurent dans le diagnostic. Il est toutefois souligné que ces montants sont estimatifs à ce stade « pré-APS », et ne prennent pas en compte le suivi archéologique du chantier, l'assainissement des douves et les honoraires du contrôleur technique et du coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS). Ces montants

doivent être affinés et complétés par les études à venir : APS (avant-projet sommaire), APD (avant-projet définitif), DCE (dossiers de consultation des entreprises)...
Notamment, 1/3 des montants présentés sont des estimations grossières et forfaitaires normales à ce stade du projet, et le risque d'imprévu est important sur ce type de chantier (comportement difficilement prévisible des remblais et des murs maçonnés anciens, fouilles archéologiques, comportement du mur intérieur de la courtine côté cour, solutions de « cloutage » des murs selon la nature des sols...)

L'architecte, Mme De Ponthaud, doit en effet connaître le choix de l'option retenue par le conseil municipal avant de pouvoir lancer les études plus précises ci-dessus, puis la rédaction des cahiers des charges des marchés de travaux.

Après discussion, la solution retenue par la commission mixte est la Variante B2 au vu des possibilités qu'elle offre en matière d'exploitation et valorisation ultérieure du château.

Le château étant classé monument historiques, des subventions pourront être sollicitées auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général du Morbihan, du FNAP (Fond National d'Archéologie Préventive) et de tout autre financeur potentiel.

Une synthèse du rapport d'opération de l'Inrap (Institut national d'archéologie préventive), opérateur du diagnostic archéologique réalisé en parallèle aux sondages géotechniques, a également été présentée à la commission.

L'objectif de ce diagnostic était de relever et d'interpréter les structures mises au jour par les sondages géotechniques.

L'opération a permis de compléter de manière significative les connaissances sur le château. Elle confirme l'existence originelle d'une quatrième tour au sud-est du monument dont la présence était source d'interrogations depuis de nombreuses années. Elle permet aussi, entre autres, de confirmer l'existence originelle d'un boulevard d'artillerie protégeant le corps de logis disparu à l'est, de confirmer la présence, jadis, d'une aile ajoutée contre le mur nord de la courtine sud ou de faire l'hypothèse d'une caponnière au sud de la tour sud-ouest, ouvrage défensif permettant de flanquer la courtine sud et de protéger la poterne d'accès à la tour. Elle laisse présager une bonne conservation des niveaux précoces liés à l'implantation du château, voire même pour des périodes plus anciennes.

Cette opération apporte également de nouvelles interrogations sur la chronologie de certaines parties du château auxquelles seules pourraient répondre la fouille de surfaces significatives et une étude généralisée du bâti.

Formidable introduction au renouvellement de la connaissance scientifique du château, ces découvertes - et celles susceptibles de suivre - pourraient aussi être le moyen d'intéresser le public à ce monument majeur du patrimoine pontivyen pendant le chantier de reconstruction.